

Le fusil-mitrailleur sur affût

Autor(en): **Daniel, C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **80 (1935)**

Heft 6

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-341646>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le fusil-mitrailleur sur affût

Le projet concernant la nouvelle organisation militaire prévoit l'attribution d'une *section d'appui de feu* à la compagnie de fusiliers. L'idée qui a déterminé cette mesure provient du fait que le chef de cp. n'a aucun moyen de feu organique pour aider l'une quelconque de ses sections au cours du combat. Pour parer à cette lacune, on détachait toujours aux cp. fus. une section de mitrailleuses lourdes.

Ce procédé n'était pas sans présenter de nombreux inconvénients.

En effet, les mitrailleuses sont les armes du commandant de bataillon et celui-ci devait se dépouiller d'une fraction importante de ses moyens au profit des compagnies. Si bien qu'en fin de compte le chef de bataillon ne disposait que de moyens très réduits. S'il devait réserver encore quelques pièces pour la défense contre avions, il ne lui restait plus rien. L'augmentation du nombre des pièces ne remédiait que dans une faible mesure à cet inconvénient.

Lourdes et peu mobiles, les mitrailleuses ne suivaient que difficilement la progression des compagnies et cette servitude exigeait de gros efforts de la part des servants.

Pour combler cette lacune, on a créé un engin qui puisse progresser comme les fusiliers et se battre comme les mitrailleurs.

Grâce à l'excellence de notre fusil-mitrailleur, la chose était possible, à condition de ne pas donner à celui-ci des tâches spécifiquement réservées aux mitrailleurs.

Pour utiliser à plein rendement la puissance du fusil-mitrailleur et sa grande précision, il fallait créer un affût permettant de fournir une base stable à l'arme.

La *Fabrique fédérale d'armes*, à Berne a créé l'affût reproduit par la fig. 1. Il est semblable à celui de la mitrail-

leuse, mais simplifié et considérablement allégé. Son poids sans l'arme est de 11 kg. Un dispositif simple permet de fixer et d'enlever le F. M. de l'affût.

La hauteur de feu minimum est de 33,5 cm. (tir couché) et maximum de 77,5 cm. (tir assis).

L'arc de dérive, divisé en ‰, permet un champ de tir de 650 ‰. Un dispositif de fauchage en profondeur fonctionne



Fig. 1. Le F.M. sur affût léger. Dans la partie postérieure de la bêche, on remarque l'articulation, repliée, pour le tir contre avions.

d'une manière plus ou moins analogue à celui de la mitrailleuse.

Le transport du F. M. et de son affût se fait sur cacolet suivant deux possibilités. (Fig. 2 et 3).

Les poids se répartissent de la manière suivante : affût et F.M. seuls 19 kg., sur cacolet 23 kg. Charge qui n'a rien d'excessif pour un homme.

Pour le tir contre avions, les supports de fortune ne peuvent donner que des résultats très médiocres. Ce genre de tir nécessite également un affût spécial.

L'affût F. M. résoud la question d'une manière satisfai-

sante. On a logé dans la bêche une articulation qui peut être sortie à volonté et sur laquelle se fixe le F. M. (Fig. 1).

Dans sa position élevée l'affût a une hauteur d'environ 1,65 m.; il permet le tir vertical sous tous les horizons (360°) (Fig. 4).

Cette arme allie ainsi la puissance de la mitrailleuse à la mobilité du fusil-mitrailleur. Toutefois une servitude demeure, c'est l'échauffement résultant d'un fort débit. Pour l'éviter, on en est réduit à ne tirer que de courtes séries. Ceci est possible dans les tâches de neutralisation où une puissante rafale initiale force l'adversaire à se terrer; puis par de petites séries, irrégulièrement espacées, on l'empêche de réoccuper sa position. Par ce procédé on peut compter neutraliser avec un F. M. sur affût un front variant de 50 à 100 mètres.

Le F. M. sur affût ne se prête guère à des tirs de harcèlement à grande distance, puisque l'efficacité de ces derniers dépend avant tout de la quantité de munitions affectée à ces tirs parfois prolongés. De plus, les instruments de pointage font défaut (pas de lunette de pointage).

Dans le cas où le résultat du tir dépend surtout de la rapidité de l'engagement de l'arme, on aura recours au F. M. sur affût; en revanche, si le résultat dépend de la surface du terrain battu, cette dernière mission incombera à la mitrailleuse. Ces deux armes se complètent, mais ne se concurrencent pas.

La section d'appui de feu comprendra trois F. M. sur affût.

L'AFFÛT DE TIR CONTRE AVIONS POUR LA MITRAILLEUSE.

En même temps que l'on augmente le nombre de nos mitrailleuses, on prévoit pour quelques-unes d'entre elles (probablement 4) l'introduction d'un affût spécial.

Il incombera au chef de bataillon, au moyen de quelques pièces désignées spécialement pour cette mission, de protéger la portion de ciel sous lequel combat son bataillon. Nos



Fig. 2 et 3. Si l'arme doit être instantanément prête à ouvrir le feu, le F.M. est porté comme le montre la fig. 2. Dans le cas contraire, on sépare le F.M. de l'affût.



Fig. 4. L'affût dans la position de tir contre avions. L'articulation spéciale est sortie de la bêche et on a fixé le F.M. dessus.



Fig. 5. Mitrailluse sur affût spécial pour le tir contre avions. La mitrailluse est munie du correcteur, de la crosse et du cache-flammes.

mitrailleuses vont être munies d'un correcteur du type « grille » calculé pour agir contre les avions volant à une vitesse de 340 km./h. et à 800 m. d'altitude.

La nécessité d'un affût spécial lors du tir contre avions n'a pas besoin d'être démontrée. Les charrettes utilisées jusqu'à maintenant comme supports de fortune étaient vraiment trop peu stables pour exécuter un tir présentant le maximum de garanties quant aux résultats. En outre le champ de tir était des plus limités.

Le nouvel affût est constitué par un trépied dont la colonne centrale se termine par l'ancien support de tir contre avions de la charrette. La mitrailleuse s'y fixe comme par le passé. La hauteur de la colonne centrale est variable à volonté au moyen d'un arrêtoir. La hauteur maximum est de 156 cm. Grâce à un système tubulaire, les pieds peuvent être allongés ou raccourcis pour être adaptés au terrain en cas d'inégalités de ce dernier.

Pour le transport, l'affût est pliable et sa longueur se réduit à 135 cm.

Le poids total (sans la mitr.) est de 12 kg.

Il permet le tir sous tous les azimuts avec 90° d'élévation.

Pour faciliter le tir, une crosse amovible se fixe à la mitrailleuse. Ainsi épaulée, l'arme tire avec un minimum d'oscillations (fig. 5).

Capitaine CH. DANIEL,
Officier-instructeur.
